

Guide des végétaux



SPÉCIAL ENVIRONNEMENT / 2023



Édito par Alain Besnier

Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement,
des déchets et de l'environnement

et Jean-Michel Lerat

Conseiller délégué à la collecte, au traitement
et à la valorisation des déchets

« Ce guide vous propose un panel de
solutions pour valoriser vos végétaux
[...] à vous de vous lancer ! »

Pour beaucoup d'entre nous, nous avons le bonheur de vivre en milieu rural avec, ou entourés, d'espaces verts. Nos petits coins de verdure, nos potagers, nos haies, produisent des pousses qu'il faut réduire, tailler, tondre, ainsi que des feuilles qu'il faut ramasser.

Galères, corvées, perte de temps... Et si nous changions notre regard sur tous ces produits issus de nos végétaux, et donc de la terre ? Et si nous les considérions non pas comme des déchets, mais comme des matières valorisables ?

Pour ce faire, nous avons créé ce guide afin de vous accompagner dans cette nouvelle démarche. Celui-ci vous propose un panel de solutions pour valoriser vos végétaux.

Quelques objectifs :

- Utiliser les matières organiques pour fertiliser nos sols, nos plantations ;
- Éviter la corvée du transport vers la déchèterie ;
- Économiser le coût de traitement

des végétaux par la collectivité et de ce fait, maîtriser l'impact sur l'augmentation de nos redevances.

La collectivité peut vous accompagner et vous donner les outils pour réaliser cette transition, mais c'est vous qui avez la main pour y parvenir.

Nous pouvons tous être acteur de la gestion de notre environnement, alors à vous de vous lancer !

SOMMAIRE

- Les végétaux, de quoi s'agit-il ? 03
- Pourquoi réduire ses végétaux ? 04
- Les astuces de Recyclo pour valoriser ses végétaux 05
- Quelles essences choisir pour une haie plus durable ? 10
- La réglementation en vigueur sur les végétaux 11
- Mon jardin zéro déchet 12
- Les jeux de Recyclo 14
- Pour aller plus loin 16



ZA Les Petites Forges • 918, rue des Petites Forges
72380 Joué-l'Abbé
Téléphone : **02 43 27 37 20**
Mail : contact@mainecoeurdesarthe.fr

Horaires d'ouverture

Lundi au Mercredi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Vendredi 9 h - 12 h / 14 h - 16 h

www.mainecoeurdesarthe.fr

Les végétaux, de quoi s'agit-il ?



Les **végétaux** sont issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts : tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes, fleurs et plants de légumes fanés, etc...

Ils peuvent être ligneux, c'est-à-dire fibreux (présence de lignine, composante du bois), leur dégradation est alors plus lente que les végétaux non ligneux.

Pourquoi parler de végétaux et non de déchets verts ?

Dans ce guide, nous préférons employer le mot « végétaux » plutôt que « déchets verts » car ce dernier sous-entendrait que les végétaux issus du jardin n'ont pas vocation à être valorisés, et qu'il s'agit donc de déchets sans intérêt. Or, c'est tout l'inverse, les végétaux constituent une véritable ressource, valorisable de différentes manières, directement chez soi !



Recyclo vous présente ses astuces dans les pages suivantes pour vous apprendre à valoriser vos végétaux !



Valoriser ses végétaux

Les collectivités collectent chaque année des quantités de plus en plus importantes de végétaux. Sur notre territoire Maine Coeur de Sarthe, en 2022, ils représentaient environ **92kg par habitant**.

Des techniques simples existent pour vous permettre de les valoriser chez vous plutôt que de les apporter en déchèterie.

Valoriser ses végétaux c'est :

- Économiser du temps et de l'argent en limitant ses déplacements en déchèterie et réduire, par conséquent, son impact sur les émissions de gaz à effet de serre.
- Éviter l'achat de compost, de paillis, d'engrais ou encore de désherbant.
- Améliorer la qualité de son jardin avec moins d'efforts et de temps d'entretien.
- Jardiner responsable en utilisant des techniques alternatives respectueuses de l'environnement.
- Économiser l'eau



Pourquoi réduire ses végétaux ?

Des apports toujours plus importants en déchèterie

Sur notre territoire, les végétaux représentent **près d'un tiers des apports en déchèterie**. Ils sont valorisés pour produire du compost utilisable notamment comme amendement organique à destination des espaces verts, des parcelles agricoles et maraîchères.

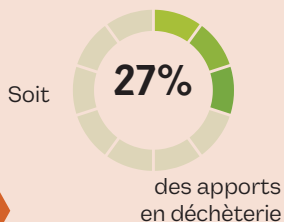
Ces dernières années, **les quantités de végétaux déposés en déchèterie n'ont cessé d'augmenter**, impactant directement la gestion collective : **l'espace devient trop restreint en déchèterie, le nombre de rotations par camion s'accroît et les émissions de gaz à effet de serre se font plus importantes. Les coûts de collecte et de traitement engendrés se répercutent donc au niveau du budget** des collectivités et indirectement auprès des contribuables à travers la redevance.

Face à cette situation coûteuse, la réduction et le recyclage sur place des végétaux constituent une solution pratique et avantageuse en adoptant des gestes simples, dès la conception de son jardin !

Quelques chiffres



de végétaux collectés en 2022 en déchèterie, représentant environ **174kg par foyer** (77kg par habitant).



pour un coût de **38 187€** en transport et traitement



Un gain de temps et des économies !



- Moins de passages en déchèterie
- Moins d'entretien au quotidien
- Moins d'eau pour arroser ses plantations et son jardin
- Moins de gaz à effet de serre pour notre planète



- Plus besoin d'acheter d'engrais, pesticides ou paillis
- Plus de temps pour profiter de son jardin
- Un écosystème plus développé



Le compostage

Simple et écologique, le compostage est un procédé qui permet, grâce à l'action des êtres vivants, de transformer en compost les déchets organiques du jardin (tontes, feuilles mortes, tailles de haies en petites quantités...).

Que vous optiez pour le compostage en tas et/ou en composteur, les végétaux constituent un fertilisant naturel concentré et prêt à l'emploi. Le compost convient à toutes vos plantations : plantes en pot, légumes du potager, massifs fleuris, arbres fruitiers et arbustes. C'est aussi un amendement de grande qualité qui va améliorer durablement la terre de votre jardin !



Ce qui va dans mon tas

- Éléments non consommables des plantations (pied de tomate, de courgettes, haricots verts...)
- Fruits et légumes altérés
- Tailles de haies et arbustes broyées
- Feuilles mortes
- Mauvaises herbes en morceaux
- Tonte de pelouse
- Plantations et fleurs fanées
- Paille souillée



Ce qui ne va pas dans mon tas

- Pneus
- Matières synthétiques
- Plastiques
- Métaux, verres
- Gravats, pierres
- Huiles
- Tout ce qui n'est pas organique !



Que faire de ses souches d'arbre et branchages importants ?

Vous avez effectué un élagage ou ébranchage de vos arbres et arbustes dans votre jardin et vous ne pouvez pas faire de broyage ? Ou bien vous avez déraciné un arbre de votre jardin et vous ne savez pas quoi faire de la souche ?

Pour les branches :

Vous pouvez les transformer en fagots de petit bois sec pour allumer plus rapidement une cheminée, un poêle ou un insert. Le petit bois d'allumage se ramasse généralement du printemps à l'automne. Contrairement au bois de chauffe, il peut être utilisé tout au long de l'année, il suffit de le stocker au sec jusqu'à l'hiver.

Pour les souches :

Les déchèteries du territoire ne récupèrent pas les souches car ces dernières sont trop massives. Si vous avez des questions sur ce sujet nous vous invitons à contacter la Communauté de communes.

Astuces

- Pour repotter vos plantes d'intérieur et en jardinière, réalisez le mélange suivant : 70% de terreau horticoles + 30% de compost mûr.
- Pour accélérer le processus de dégradation du compost et la rapidité de son réemploi remuez le régulièrement.





Le broyage

Broyer consiste à **réduire sous forme de copeaux** les végétaux issus de la taille et de l'élagage.

Le broyat obtenu est parfait pour :

- ❧ **Pailler** : au pied des arbres, arbustes, haies, massifs de fleurs, potager et arbres fruitiers. Étendre en couche épaisse (au minimum 10 cm).
- ❧ **Composter** : le broyat de bois est utile au compost car il s'agit d'un structurant qui permet un équilibre avec les apports de déchets humides (cuisine et tonte).
- ❧ **Aménager** : le broyat peut être utilisé comme paillis esthétique pour aménager des allées de jardin.
- ❧ **Garder l'eau** : le broyat permet de retenir l'eau lors de l'arrosage pour maintenir une fraîcheur au sol.

Quelques chiffres

5m³

de branchage



1m³

de broyat

1h

de paillage



10h

d'entretien économisées



Comment broyer ses végétaux ?

À la tondeuse

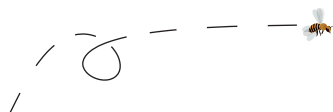
Toutes les tondeuses (électriques ou thermiques) peuvent broyer facilement les petits déchets du jardin, y compris les jeunes branches fines (jusqu'à 5 mm de diamètre).

Étalez-les sur le sol en couche fine et passez la tondeuse dessus lentement. Répétez l'action jusqu'à l'obtention de la taille souhaitée de broyat. Cette opération est à effectuer quand le bois est vert, soit 15 jours maximum après la taille.

Au broyeur

Un broyeur (thermique ou électrique) de qualité permet de déchiqueter les branches les plus grosses et d'obtenir un paillis nutritif et durable, idéal pour les fraisiers, framboisiers, plantes vivaces, rosiers, arbustes et haies. Ce broyat peut également servir à alimenter votre composteur.

Il est possible de louer un broyeur auprès d'une association ou directement dans le commerce. En choisissant d'acquérir un broyeur par vos propres moyens, vous pourrez vous-même le louer ou le prêter à vos voisins, dans la mesure où il s'agit d'un appareil à usage non régulier. Il est également possible de mutualiser l'achat du broyeur avec vos voisins pour des frais moindres et une utilisation partagée.



Astuces

Simplifiez-vous la vie en évitant les tailles trop fréquentes !

Pour vos haies et massifs, choisissez des arbustes qui poussent moins vite et moins haut. Les arbustes à croissance rapide produisent beaucoup plus de déchets et vous contraignent à des corvées de tailles fastidieuses.





Le mulching

La tonte mulching, également appelée « herbicyclage », consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Elle se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport en humidité. La tonte mulching doit être effectuée fréquemment (tous les 10 jours) et sur herbe sèche.

Que faire des tontes ?

- ❧ Pailler : une fois séchée, la pelouse est le paillis idéal du potager. Elle convient aussi aux plantes d'ornement sensibles au gel et permet de conserver certains légumes au potager pour l'hivernage (betteraves, carottes, céleri...).
- ❧ Composter : le compostage de la pelouse est possible, mais en petite quantité (la faire sécher avant). Elle devient ainsi un structurant riche en apport.

Attention

Ne pas utiliser l'herbe montée en graines pour le paillage. En effet, les graines ne seront pas détruites au cours du processus et vous risquez une prolifération de mauvaises herbes.

Que faire des feuilles mortes ?

- ❧ Pailler : idéal pour passer l'hiver. Laisser les feuilles en surface, en couche épaisse.
- ❧ Composter : les feuilles sèches apportent la matière brune indispensable au compost, en complément des déchets de cuisine.



Les + du robot-tondeuse

Outre un gain de temps, investir dans un robot-tondeuse présente de nombreux avantages :

- Aucune intervention nécessaire, il est autonome.
- Moins d'énergie consommée, donc moins de pollution (action 100% renouvelable pour les robots équipés d'un panneau solaire).
- Utilisation par tous les temps (sauf les jours de pluie) et sans bruit.
- Pelouse toujours bien tondue et sans déchet généré car l'herbe coupée retourne directement au sol pour l'enrichir et le fortifier (système de mulching).
- Plus besoin d'apporter sa tonte en déchèterie.



Le paillage

Une solution simple, rapide et naturelle

Le paillage est une des solutions pour valoriser une grande partie des végétaux : tontes de pelouse, feuilles mortes, brindilles, branches, bois, écorces, etc... Pour pailler votre potager aux beaux jours, la tonte de pelouse est une ressource adéquate pour protéger vos légumes. Avant de pailler, veillez à ce que le sol soit parfaitement désherbé. En effet, une fine couche de paillage à déposer au pied des plantations suffit à empêcher la pousse des mauvaises herbes.

Le potager n'est pas le seul à pouvoir profiter du paillage : tous les espaces verts peuvent être paillés, notamment les pieds des massifs floraux et des haies en utilisant le broyat de vos tailles de jardin.

Adoptez le paillage et gagnez des heures de désherbage et d'arrosage !

Les apports du paillage

- Améliorer la fertilité du sol
- Réduire la pousse des mauvaises herbes
- Préserver la stabilité et la fraîcheur du sol en évitant l'érosion
- Réduire l'arrosage en limitant les évaporations d'eau
- Réduire ou supprimer les investissements en paillage biodégradable ou en bâche non dégradable
- Remplacer ou supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires



Astuces

- Le paillis de tonte doit être renouvelé plus souvent qu'un paillis de petites branches ou de feuilles mortes. Comme l'herbe de tonte est humide, et qu'elle risque de macérer, il vaut mieux la sécher au maximum avant de l'épandre.
- Évitez le paillage de vos plantations avec la taille de thuya et de laurier palme car celles-ci pourraient acidifier le sol et tuer vos plantations.

Fauche tardive

La fauche tardive est une technique d'entretien, plus respectueuse de la biodiversité végétale et animale, qui consiste à laisser pousser des zones d'herbe sur votre terrain. En effet, elle laisse à la nature le temps de développer des écosystèmes viables pour les insectes pollinisateurs et les oiseaux.

Ainsi, la flore spontanée et diversifiée permet de protéger la faune locale et la nidification des oiseaux.



Zone fleurie

Esthétique, facile à entretenir et adaptée à tous types de sol, elle héberge de nombreuses espèces amies du jardinier (abeilles, papillons, hérissons, oiseaux...).

Une tonte au printemps et à l'automne suffisent. Vous économisez ainsi de l'arrosage et favorisez la pollinisation, donc la biodiversité ! Selon le mélange choisi, les floraisons peuvent s'échelonner tout au long de l'année, permettant ainsi de disposer d'un espace varié et coloré au fil des saisons.



La haie

La haie est un alignement d'arbustes délimitant le jardin. Elle protège des vents, apporte du relief au jardin, accueille la petite faune et les pollinisateurs nécessaires au potager et au verger.

Le choix d'arbustes pour haies reste très large mais certains sont à privilégier dans l'objectif d'avoir un jardin zéro déchet.

Les conseils du jardinier

Taillez vos arbres et arbustes de préférence au printemps ou à l'automne, avant la période de floraison ou après récolte des fruits ! Une taille régulière génère moins de déchets.

Pensez à aller voir votre pépiniériste, il saura vous conseiller sur les essences à choisir en fonction de ce que vous cherchez.



Les solutions à privilégier pour sa haie

Opter pour les espèces à entretien limité

Au moment de planter une haie, on ne pense pas toujours à l'aspect qu'elle aura après quelques années. Or, certains végétaux peuvent gagner jusqu'à 1 mètre par an. Privilégiez donc les arbustes de hauteur réduite qui nécessiteront des coupes moins fréquentes et produiront moins de déchets.

Éviter les arbustes à grand développement

Les arbustes à grand développement, tels que le laurier palme, l'éléagnus ou le thuyas, produisent beaucoup de déchets difficiles à traiter et ont un impact négatif sur la biodiversité.



Attention à notre maison !

À partir de mi-mars jusqu'à fin août, il est déconseillé de tailler ses haies car il s'agit de la période où les oiseaux s'installent dans les branchages pour la période de nidification. Les outils de taille tranchants peuvent blesser les animaux et perturber leur environnement.





Quelles essences choisir pour une haie plus durable ?

Guide des essences

Feuillage caduc

Essence	Intérêt décoratif	Couleur
Amélanchier	Avril et mai	 
Altea	Juin à novembre	 
Carpinus betulus	Mars à mai	 
Caryopteris	Août à octobre	 
Ceanothe Marie Simon	Mars à octobre	 
Cornus mas / alba / sanguinea / kousa	Mai et juin	 
Euonymus europaeus / alatus	Mai et juin	   
Forsythia Marée d'Or	Mars à mai	  
Perowskia	Juillet à septembre	 
Philadelphica coronarius	Mai à juin	 
Spirea japonica / biardi / tumbergi / arguta	Mai et juin	  
Syringa vulgaris	Avril à juin	 
Viburnum opulus / lantana	Avril à juin	 

Feuillage semi- persistant

Amélanchier du Canada / october flame	Avril et mai	  
Aucuba japonica	Avril et mai	 
Corylus avellana	Mars et avril	 
Nandina domestica	Juillet à septembre	   
Viburnum tinus	Janvier et février	 
Deutzia	Mai à juillet	 
Fagus sylvatica	Maix	  
Hieracium calycinum	Juin à septembre	 

Astuces

Les essences qui vous sont proposées ici fleurissent à des périodes différentes et nécessitent peu d'entretien en même temps, permettant d'obtenir une haie plus durable. Ce panel ne présente qu'une infime partie de ce que l'on peut retrouver sur le marché.

Pensez à solliciter votre pépiniériste, il saura vous conseiller selon vos attentes et la taille de votre jardin !

Feuillage persistant

-  Couleur des fleurs
-  Couleur des baies
-  Couleur du feuillage
-  Couleur du feuillage à l'automne



Les interdictions à respecter



Brûler ses végétaux

La combustion de végétaux produit des **polluants très toxiques et dangereux pour la santé** (composants organiques volatils, particules, dioxines...). Cette interdiction est inscrite dans l'Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental ».

Occasionner des nuisances sonores diurnes

« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », article R. 1334-31 du Code de la santé publique.

En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse ! La plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux à ce sujet. Le plus souvent, il est **interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux** :

- En jour ouvrable de **8h30 à 19h30**
- Le samedi de **9h à 19h**
- Le dimanche de **10h à 16h**

Dans certaines communes, l'arrêté municipal peut être plus restrictif. **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

Jeter ses déchets dans la nature

Les dépôts sauvages de déchets organiques favorisent la prolifération des orties et autres plantes indésirables dans les chemins, en lisière de bois ou au bord des rivières. Ils sont passibles d'une **amende pouvant aller jusqu'à 450 €.**

Utiliser des pesticides

Depuis janvier 2019, la loi énergie-climat relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'**interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour les particuliers**. Seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et ceux dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique restent utilisables. Grâce à des gestes simples (compost, paillage...), il est possible de se passer de pesticides dans votre jardin !



Quelques chiffres



450€

c'est le prix de l'amende pour tout brûlage de végétaux

50kg brûlés à l'air libre
=14 000km



parcourus par une voiture à essence neuve en terme d'émission de particules fines



Mon jardin **zéro déchet**

Comme Recyclo...

Je fabrique un hôtel à insectes

J'installe un nichoir à oiseaux

J'adopte

Je pratique

Je fleuris mes extérieurs pour favoriser la biodiversité

Je récupère l'eau de pluie pour arroser mes extérieurs

Je pratique le paillage

P8



Je composte mes déchets de cuisine et de jardin dans un composteur et/ou en tas



Je choisis des essences à entretien limité



Je pratique la fauche tardive et en profite pour en faire une zone fleurie



Je jardine sans utiliser de pesticides



Je broie mes branchages pour en faire du paillage à apposer au pied de mes plantations



Je pratique l'élevage de poules

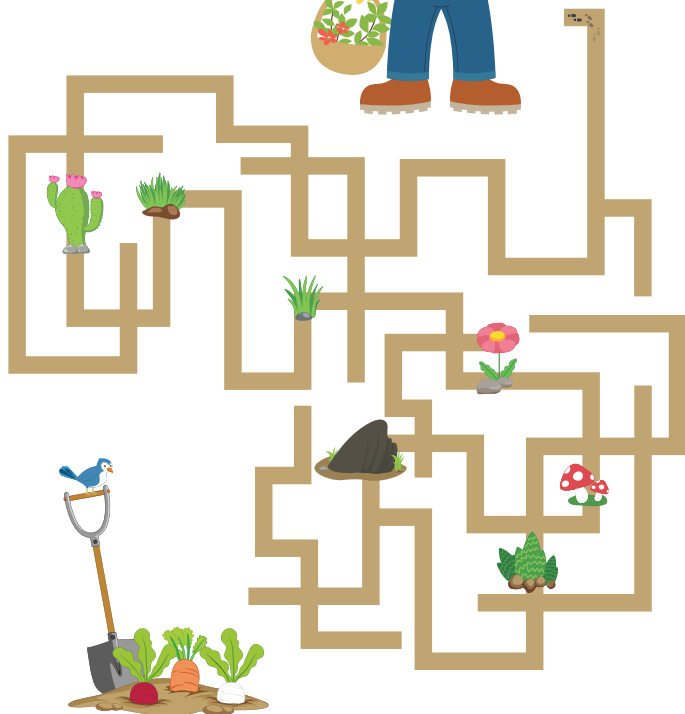


Je pratique la tonte mulching



Jardin labyrinthe

Le jardin de Recyclo est tellement grand qu'il ne sait plus où il a laissé sa pelle. Aidez-le à remettre la main dessus en parcourant le labyrinthe !



Mots mêlés

T	O	M	U	L	C	H	I	N	G	L	Q	X	K
F	A	U	N	E	O	H	D	E	C	H	E	T	S
E	X	Y	O	B	M	R	V	I	S	J	N	B	V
U	C	H	J	U	P	N	H	S	U	T	V	L	A
I	R	E	S	S	O	U	R	C	E	S	I	N	L
L	R	K	P	A	S	B	Y	T	M	K	R	Y	O
L	V	E	G	E	T	A	U	X	N	A	O	H	R
E	L	V	Q	F	C	I	F	A	U	Z	N	C	I
Y	J	Y	J	P	S	F	S	F	B	T	N	O	S
X	O	P	A	I	L	L	A	G	E	J	E	Y	A
H	T	S	R	U	K	O	Q	X	L	N	M	P	T
A	H	S	D	T	B	R	O	Y	A	G	E	S	I
I	P	V	I	O	U	E	M	K	V	H	N	R	O
E	K	C	N	A	J	T	P	Y	X	I	T	B	N

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ☐ BROYAGE | ☐ COMPOSTAGE |
| ☐ DECHETS | ☐ ENVIRONNEMENT |
| ☐ FAUNE | ☐ FEUILLE |
| ☐ FLORE | ☐ HAIE |
| ☐ JARDIN | ☐ MULCHING |
| ☐ PAILLAGE | ☐ RESSOURCES |
| ☐ VALORISATION | ☐ VEGETAUX |

9 = 





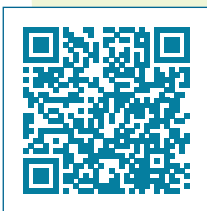
Pour aller plus loin



Des infos et astuces supplémentaires pour devenir un vrai pro des végétaux dans la **version expert du guide**

www.mainecoeurdesarthe.fr/gerer-ses-dechets/

www.mainecoeurdesarthe.fr/publications/



Avec toutes ces astuces, vous aurez sans doute moins besoin de vous déplacer en déchèterie. Ceci devrait être la dernière solution pour l'élimination de vos végétaux.

En cas de dépôt, veillez à bien séparer les différentes matières apportées car les végétaux sont ensuite broyés et partent sur une plateforme de compostage afin de réaliser un amendement pour les professionnels.

Assez berdassé,
à vous d'jouer !*



*Assez bavardé, à vous de jouer !

Guide des végétaux

Responsable de publication : David Chollet, président
Coordination du guide : Le président, les vice-présidents,
les conseillers délégués et les agents de la Communauté de communes
Maquette/Création : Service communication
Crédits photos : Freepik, iStock
Illustrations : Céline Morissonnaud
Impression : Imprimerie ITF
Tirage : 11 500 exemplaires - Date de publication : Mai 2023

